Haute Autorité
pour la transparence
de la vie publique

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS ET D'ACTIVITÉS

MARCHIVE

Bastien

Député/Deux-Sèvres(79)

Élu(e) ou nommé(e) le : 19/06/2022

Déclaration déposée le : 09/09/2022 09:16:20

Renseignements personnels :

Année de naissance : 15/07/1990

Adresse :

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Employeur : Ville de Niort de 09/2016 à 12/2019 Collaborateur de Cabinet	2016 : 30 457 € Net 2017 : 31 409 € Net 2018 : 31 181 € Net 2019 : 34 989 € Net

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
[Activité conservée] Organisme : SEMIE de 07/2020 à 07/2022 administrateur Commentaire : Exercé comme représentant de la Ville de Niort	2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net
Organisme : Deux-Sèvres Habitat de 09/2020 à 05/2022 Administrateur membre du bureau Commentaire : Exercé comme représentant de la Ville de Niort	2020 : 169 € Net 2021 : 294 € Net 2022 : 227 € Net
Organisme : Union des aéroports Français de 06/2020 à 06/2022 Membre Commentaire : Exercé comme représentant de la Ville de Niort	2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net
Organisme : ADIL de 06/2020 à 06/2022 Membre Commentaire : Exercé comme représentant de la Ville de Niort	2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net
Organisme : CAUE des Deux-Sèvres de 06/2020 à 06/2022 Membre Commentaire : Exercé comme représentant de la Ville de Niort	2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net
Organisme : Deux-Sèvres Aménagement de 06/2020 à 06/2022 Délégué spécial Commentaire : Exercé comme représentant de la Ville de Niort	2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net
Organisme : EPF Nouvelle-Aquitaine de 07/2020 à 06/2022 Membre Commentaire : Exercé comme représentant de la Communauté d'agglomération du Niortais	2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net
Organisme : Syndicat mixte du logement social en Deux-Sèvres de 07/2020 à 06/2022 Membre Commentaire : Exercé comme représentant de la Communauté d'agglomération du Niortais	2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Néant	

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
	Employeur : Orange Adjointe au Directeur technique cadre supérieur

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Parti Radical des Deux-Sèvres	Trésorier Commentaire : Fin de l'activité de trésorier prévue en septembre 2022

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
Adjoint au Maire de Niort de 05/2020 à 07/2022 Commentaire : Démission de la fonction d'adjoint au Maire le 13/07 pour devenir simple conseiller municipal. Choix de ne percevoir que l'indemnité de Conseiller Régional entre le 19/06 (date de l'élection comme député) et le 13/07. Un trop perçu de 484 € de l'indemnité d'adjoint sur le mois de juin a ici été déduite car remboursée en juillet.	2020 : 11 577 € Net 2021 : 19 140 € Net 2022 : 8 058 € Net
Délégué du Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais de 06/2020 à 07/2022 Commentaire : Démission de la fonction de Délégué du Président d'agglomération le 13/07 pour devenir simple conseiller communautaire. Choix de ne percevoir que l'indemnité de Conseiller Régional entre le 19/06 (date de l'élection comme député) et le 13/07. Un trop perçu à hauteur de 310 € de l'indemnité de Délégué du Président sur le mois de juin (ici déduite) sera ainsi remboursée en juillet.	2020 : 7 350 € Net 2021 : 12 093 € Net 2022 : 5 154 € Net
Conseiller Régional de Nouvelle-Aquitaine de 07/2021 à 07/2022 Commentaire : Démission du Conseiller Régional le 13/07/2022	2021 : 12 719 € Net 2022 : 11 739 € Net

8° Les collaborateurs parlementaires

Nom	Description des autres activités professionnelles exercées
François Bussery	Attaché parlementaire basé à Paris (rédaction d'amendements, discours, notes ou interventions, organisation et assistance) Commentaire : Recruté le 13/07/2022
Bérangère Guilbaud-Rabiller	Cheffe de cabinet basée à Niort (agenda, organisation, rédaction de discours, conseil, représentation)
Victor Cantet	Assistant (accueil, permanence, standard, accompagnement à des évènements)

Observations

Je soussigné Bastien Marchive *certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.*
Fait, le 09/09/2022 09:16:20
Signature : Bastien Marchive